

0N° 00 0 5 /LC/PPR/MINMAP/SG/DGM

Yaoundé, le 09 MARS 2020

**Le Ministre Délégué à la Présidence
chargée des Marchés Publics, Autorité
chargée des Marchés publics**

A

**Mesdames les Présidentes et Messieurs
les Présidents des Commissions
Internes de Passation des Marchés
placées auprès des Entreprises
Publiques**

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Tout en vous rappelant l'obligation qui vous incombe de par les dispositions de l'article 9 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles applicables aux marchés des entreprises publiques, d'établir des rapports semestriels des activités de vos commissions respectives à adresser au Maître d'Ouvrage (Directeur Général) avec copie au Conseil d'Administration de l'Entreprise,

J'ai l'honneur de demander à ceux qui ne se sont pas encore conformés à cette exigence réglementaire pour les activités de l'exercice budgétaire 2019, à bien vouloir le faire au plus tard à la fin du premier trimestre 2020 tout en transmettant une copie dudit rapport au Ministère chargé des Marchés publics et à l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs les Présidents**, l'expression de ma considération distinguée. /-

Copies :

MINETAT/SGPR
SG/SPM
MINFI
PCA/EP



IBRAHIM TAIRA MALIA